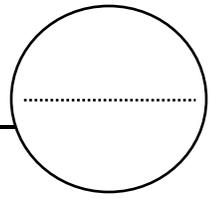




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 juin 2025

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 3 juin 2025 à compter de 20h00. La séance du conseil se tient dans la salle du conseil au 505 rue Frontière à Hemmingford.

### Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;  
M. Roy Catto, conseiller n° 2;  
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;  
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;  
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Est également présente

Annick Brunet, Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière  
Michael Krohn, directeur général, greffier et  
trésorier-adjoint

Absent :

M. Normand Lussier, conseiller n° 1

### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2025-06-134

#### 1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2025-06-135

#### 2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

Il est proposé par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

### 3 DÉLÉGATION

2025-06-136

#### 4A-DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Drew Somerville, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel que vérifié par la firme comptable LLG CPA lequel rapport est déposé séance tenante et sera affiché sur le site Internet de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2025-06-137

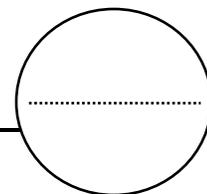
#### 4B - MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

Attendu qu' il y a un besoin d'assistance technique aux personnes responsables de l'application des règlements d'urbanisme;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de service #23105, datée du 20 février 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d'acheter une banque de 60 heures d'une somme de 6 000\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 juin 2025

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-06-138

### 4C- FRAIS ANNUEL POUR LE SERVICE CAUCA-911

Considérant que le canton a signé une entente pour le traitement des appels d'urgence;

Considérant que ces frais sont pour la répartition des appels incendie pour Hemmingford;

Considérant que la facture de 1423.24\$ est la facture pour le village de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 1423.24\$ soit versé au canton de Hemmingford et de prendre les fonds dans le surplus non affecté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-06-139

### 5A- SERVICE RENDU TPI (PREVENTIONISTES) JANVIER ET FÉVRIER 2025

Attendu que les détecteurs de fumée doivent être vérifiés régulièrement;

Attendu que les préventionnistes de la MRC effectuent les inspections requises;

Attendu que le coût des inspections réalisées pour janvier et février est de 3532.50\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la MRC des Jardins de Napierville 3 532.50\$ tel que budgété pour la vérification des systèmes de détecteurs de fumée résidentiels.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### 6A RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT

Michael Krohn, directeur général et greffier-trésorier adjoint, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de mai 2025.

2025-06-140

### 6B- TRAVAUX D'EXCAVATION POUR RÉPARATION REGARD SUR BOUCHARD

Attendu qu'un bris d'aqueduc a eu lieu en février;

Attendu que des travaux devaient être effectués avant le pavage;

Attendu que la municipalité a fait appel au service de Excavation Erwin inc;

Attendu que des travaux de pavages ont été effectuées dans la semaine du 19 mai;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de payer excavation Erwin inc au montant de 1663.22\$ et de prendre les fonds tel que budgété.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

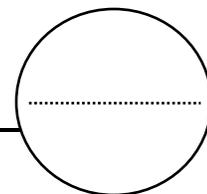
### 7A RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 64 595 gallons par jour durant le mois de mai. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

### 7B RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 juin 2025

2025-06-141

## 7C-DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE RACCORDEMENT DU PZ-STATION

- Considérant que les résultats ont été concluant pour la caractérisation effectuée sur le puit PZ-station;
- Considérant que la sécurité au réseau d'aqueduc est présentement assuré par un seul puit;
- Considérant que le puit Pz-station contribuera à alimenter en eau brute le réseau d'aqueduc;
- Considérant que le programme de travail reçu de LNA contient les étapes afin de procéder au dépôt de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCF);

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de LNA au montant de 33683\$ plus taxes et de prendre les fonds dans le surplus non affecté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2025-06--142

## 7D-TRAVAUX DE NETTOYAGE DE 7 REGARDS D'ÉGOUT ET DE 1 PUIT

- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford doit procéder au nettoyage de certains équipements faisant partie de son réseau d'eaux usées;
- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford ne possède pas les équipements ni les ressources techniques et humaines pour effectuer elle-même ces travaux;
- Attendu que le Directeur général, greffier et trésorier adjoint a fait une demande de soumission pour effectuer le nettoyage et que le résultat des soumissions présentées au Conseil se détaille comme suit :

COMPAGNIE	COÛT
Sanivac	3715.70\$+taxes
ORTEC	4490.65\$ + taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le contrat soit octroyé à la compagnie Sanivac pour le nettoyage des regards et puits eaux usées au montant de 3715.70\$ de prendre 592.69\$ tel que budgété et la différence dans le surplus non affecté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

## 9A RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPALE

M. Michael Krohn, Directeur général, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de mai 2024.

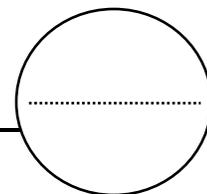
Nombre de permis émis délivrés:	10
Valeur des travaux :	68 150\$

2025-06-143

## 9B-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340 RELATIF AU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION

Madame, Jayne McNaughton, conseillère n° 5, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 340 relatif à la tarification

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 juin 2025

ayant pour objet de s'Assurer d'établir la tarification nécessaire au budget pour l'année financière 2025 qui prévoit des recettes égales aux dépenses prévues.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2025-06-144

## 9C-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur Christopher Hill, conseiller n° 3, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 341 relatif à la tarification des permis et certificats ayant pour objet de prévoir que tout ou en partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2025-06-145

## 9D-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340 RELATIF À LA TARIFICATION

Considérant que le conseil désire réglementer la tarification pour l'année 2025 sur le territoire de la Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le 17 décembre 2024 un budget pour l'année financière 2025 qui prévoit des recettes égales aux dépenses qui y figurent;

Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 ;

Considérant que la municipalité a choisi d'établir annuellement les modes de paiements;

Considérant que le présent règlement abroge les tarifs fixés par les règlements précédents (Règlements 186, 187, 280, 300, 334 et 337) ;

Considérant que une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Loisirs, sports, et cultures, et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;

Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2025;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le projet de règlement numéro 340 relatif à la tarification de l'année 2025.

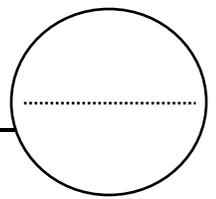
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

2025-06-146

## 9E-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant qu' aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F2.1), la municipalité peut, par règlement,

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 juin 2025

- prévoir que tout ou en partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;
- Considérant qu' il y a lieu d'établir une tarification sur les permis et les certificats émis en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Considérant que la municipalité a déterminé qu'il faut établir des tarifs qui rencontrent plus les exigences financières pour les études des dossiers de permis et de certificats;
- Considérant que le présent règlement abroge les tarifs fixés par le règlement numéro 300 et 337 établissant les tarifs des permis et certificats;
- Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 juin 2025;
- Considérant que le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2025 et adopté par la résolution #2025-06-143;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de Règlement numéro 341 abrogeant les règlements numéro 300 et 337 de tarifications pour les permis et les certificats.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**2025-06-147**

**9F-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342 RELATIF À  
L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU EN VUE DE  
MESURER LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE**

Monsieur Jonathan Mailloux, conseiller n°4, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 342 relatif à l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable.

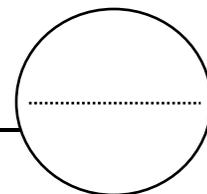
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**2025-06-148**

**9G-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342 RELATIF À  
L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU EN VUE DE  
MESURER LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE**

- Considérant que le présent règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiel;
- Considérant que ce règlement établit les normes d'installation et d'utilisation des compteurs d'eau dans certains immeubles et s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité du Village Hemmingford;
- Considérant que les immeubles non résidentiels construits avant l'entrée en vigueur du présent règlement doivent être munis d'un compteur d'eau au plus tard le 1 septembre 2025;
- Considérant que tout immeuble non résidentiel construit après l'entrée en vigueur du présent règlement ne peut être raccordé à la conduite d'eau municipale tant qu'il n'est pas muni d'un compteur d'eau;
- Considérant que Le compteur d'eau et le tamis sont fournis par la Municipalité et le propriétaire les installe;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 juin 2025

Considérant que la Municipalité demeure propriétaire du compteur d'eau et du tamis et elle ne paie aucun loyer ni aucune charge au propriétaire pour abriter et protéger ces équipements;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de Règlement numéro 342.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**2025-06-149**

## **9H-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 453A, AVENUE MARGARET (NOUVELLE CONSTRUCTION)**

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de permis de construction # 2025-05-0032 pour le 453A, avenue Margaret (Lot # 6 674 178) qui est dans la zone HA-1 et qui doit être soumise à une demande de dérogation mineure;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure # 2025-05-0002 vise à autoriser l'implantation d'une nouvelle construction unifamiliale isolée dont la marge avant sera de 4,50 mètres alors que la marge avant doit être d'au minimum 7,50 mètres comme l'exige la grille de spécification des usages et des normes de la zone HA-1 au *Règlement de zonage numéro 293*.

Considérant que la grille des spécifications de la zone HA-1 prévoit que la marge avant doit être à minimum 7,50 mètres.

Considérant que l'implantation de la nouvelle construction sera implanté entre deux propriétés voisines déjà existante.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet respecte les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure du règlement no. 299 sur les dérogations mineures.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure # 2025-05-0002 afin de délivrer le permis de construction # 2025-05-0032 telle que déposée et décrite ci-dessus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

**2025-06-150**

## **10A DON AU CAMPING CANNE DE BOIS POUR L'ACCÈS GRATUIT AU SITE POUR LES CITOYENS DE HEMMINGFORD**

Considérant que le camping Canne de bois fera des célébrations pour la Saint-Jean Batiste le 24 juin 2025 ;

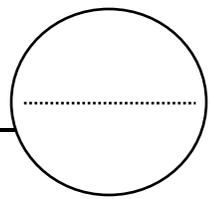
Considérant que le camping demande à la municipalité du Village qu'en échange d'un don, l'accès au site sera offert gratuitement aux citoyens de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire un don de 500\$ au Camping Cannes de bois pour la tenue de l'évènement tel que budgété.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

## **CORRESPONDANCE**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 3 juin 2025

## QUESTIONS DIVERSES

2025-06-151

### 13 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 3 JUIN 2025

Considérant que M. Michael Krohn, le Directeur général et Greffier-trésorier confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 3 juin 2025, soit dans le budget 2025, ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 7 mai au 3 juin 2025 soient acceptés au montant de 108543.06\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 4 juin 2025 soient payés au montant de 20734.33\$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-06-152

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à **20:05**.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville, Maire  
Maire.

\_\_\_\_\_  
Annick Brunet  
Directrice générale adjointe, greffière et trésorière.

Je, \_\_\_\_\_, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe  
pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025.

---